



PROCES-VERBAL N° 11

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Mardi 08 Septembre 2020

Présidence : M. Antoine ROMBALDI.

**Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

CAS DU JOUEUR U 18 : Pierre-Antoine MALET de l'U.S. VICO au S.C. BOCOGNANO.

RETRAIT DU CACHET MUTATION.

L'U.S. VICO n'engageant aucune équipe dans la catégorie U18, la Commission demande au secrétariat de la Ligue Corse de Football (service des licences) le retrait du cachet mutation pour le joueur cité en rubrique et d'apposer le cachet « dispense mutation » (article 117 alinéa a des règlements généraux) pour ce joueur au profit du club du S.C. BOCOGNANO, cependant le joueur Pierre-Antoine MALET ne pourra évoluer que dans la compétition ouverte à sa catégorie d'âge, sans possibilité de sur-classement.